

Conseil Municipal du 16 février 2018 à 19 H 30

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, M. KROMER, PETITJEAN, C. PHILIPPON

Excusées : A. ISBLED procuration à R. BAZIN, M.A. MANIER

En préambule, Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Remboursement batterie DIAC LOCATION

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

1 Désignation secrétaire de séance : Madame Chantal PHILIPPON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°1/2018

2 Remboursement batterie DIAC LOCATION : Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement d'un chèque de 90 €, de la Société DIAC LOCATION, correspondant à la clôture du contrat de location en juillet de la batterie du véhicule Kangoo.

Délibération n°2/2018

Monsieur le Maire informe les élus qu'un nouveau contrat a été signé : le prix de la location a été revu à la baisse en fonction du nombre de kilomètres.

3 Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017, sous réserve des remarques suivantes:

Délibération n°3/2018

- Point 2 : Monsieur le Maire informe les élus que le Syndicat des eaux avait été prévenu des opérations de bûcheronnage au Fayé. L'information n'a pas été transmise en interne au Syndicat des Eaux. La Commune n'est donc pas responsable.
- Point 4.3 : Les derniers chiffres du recensement sont arrivés quelques jours après le dernier conseil. Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que malgré la demande de Monsieur le Maire, les résultats du dernier recensement (2015) n'ont pas été envoyés aux élus. Monsieur le Maire transmet alors un document qui n'est pas complet. Monsieur FESSLER ne comprend pas le fonctionnement de la Mairie. Il demande l'envoi de la totalité des documents.

Monsieur Nicolas IRENEE fait remarquer qu'il n'a pas reçu sa convocation par la Poste.

3. FINANCES

Délibération n°4/2018

3.1 Transfert de crédits: Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'entériner la décision n°1/2018 portant transfert de crédits sur l'exercice 2017 des articles suivants :

Article 1 : Section fonctionnement :

Article 022 dépenses imprévues de fonctionnement : - 11 657 €

Article 739211/014 attributions de compensation : + 11 657 €

Restes après transfert de crédit :

Article 022 dépenses imprévues de fonctionnement = 42 205.90 €

Article 739211/014 attributions de compensation = 15 576 €

3.2 DETR 2018 :

Délibération n°5/2018

La commune d'Etueffont souhaite acquérir l'ancien site des Paralysés de France. Ce site est composé de bâtiments, d'un parc végétalisé et d'un parc boisé. Sur proposition de Monsieur le Maire, une étude de faisabilité devra être menée, cette étude permettant d'instruire les possibilités d'aménagement et de requalification de l'ensemble du site. En conséquence, cette étude de faisabilité comprendra une analyse de l'existant, toutes les contraintes urbanistiques, environnementales, des investigations sur le terrain (visite des bâtiments), la

réalisation des diagnostics des réseaux humides et secs des installations existantes, des bilans structurels et la réaffectation pour chaque bâtiment, ainsi que la prévision d'un diagnostic paysager. Cette première étude devra permettre de réaliser des choix sur le futur réaménagement à effectuer, comprenant la mise en place de réunions avec les financeurs et les services concernés. Cette première partie de l'étude s'élève à 16 000 € HT. La seconde partie de cette étude de faisabilité devra permettre de définir la composition générale en plan et volume, d'émettre des propositions techniques de réaménagement du site, d'établir une estimation provisoire des coûts prévisionnels des travaux, des tranches conditionnelles etc... Cette partie de l'étude s'élève à 57 050 € HT. Enfin, la troisième partie de l'étude de faisabilité aura pour objet l'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) qui constituera la préparation de la consultation des entreprises en fonction du mode de passation des marchés, la rédaction pour chaque secteur : bâtiments, voiries, réseaux, aménagements paysagers et par corps d'Etat, la préparation des analyses des offres. Cette troisième étape de l'étude s'élève à 16 730 € HT.

Monsieur le Maire présente un dossier de demande d'aide financière au titre de la DETR 2018 concernant l'étude d'opportunité dans le cadre du réaménagement du site de l'association des Paralysés de France. Il précise le coût global de cette étude d'un montant de 89 780 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Nature	Montant
Etude de faisabilité	16 000 €	Subvention DETR 2018 sollicitée : 40% du coût total HT	35 912 €
Etude de projet	57 050 €		
Etude technique de consultation	16 730 €	Commune : fonds propres	53 868 €
Coût total HT	89 780 €	Coût total HT	89 780 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, le plan de financement ci-dessus pour un coût total de 89 780 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2018 auprès des services de Madame La Préfète.

Monsieur le Maire informe les élus :

- La Préfecture a été rencontrée ce matin, 16 février.
- Un rencontre a eu lieu le mercredi 14 février avec le bureau d'études.
- Point à éclaircir : si l'EPF acquiert le site, la Commune pourra t'elle prétendre à des subventions de rénovation ?
- Une demande de rencontre avec la Région sera faite prochainement.

3.3 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Territoire de Belfort : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Territoire de BELFORT, au titre de l'appel à projets 2018. Ce dossier concerne les travaux de reprise et de réfection partielle du mur de soutènement le long de la rivière La Madeleine à Étueffont, pour un coût total HT de 34 341.53 €. Ces travaux ont pour but d'apporter une plus grande sécurisation pour les usagers de la rue de l'école maternelle et de la grande rue (axe départemental) à hauteur de l'atelier de serrurerie.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera déposé auprès de la Communauté de Communes des Vosges du Sud qui assure la compétence rivière (GEMAPI) afin qu'elle apporte une aide financière pour les travaux.

Monsieur Hervé GRISEY fait remarquer que la compétence « eaux pluviales » fait partie du budget général de la Communauté de Communes. Pour prévoir des dépenses spécifiques, il faut qu'elles soient inscrites à l'année N-1. Or aujourd'hui il n'y a pas encore de ligne de crédits. Ça ne pourra être fait que sur l'année 2019.

Monsieur Alain FESSLER s'interroge sur l'obtention d'une subvention de la Communauté de Communes pour le busage des eaux pluviales dans la Rue des Bois Sarclés.

Monsieur Hervé GRISEY informe les élus qu'au niveau des eaux pluviales tout n'est pas subventionnable. Il faut prouver l'intérêt communautaire de l'opération pour que l'EPCI apporte une aide.

Dépenses HT		Recettes HT	
Nature	Montant	Nature	Montant
Honoraires maîtrise d'œuvre	2 000.00 €	Subvention Appel à projet 2018 sollicitée : 40 % du Coût total HT.	13 736.61 €
Etudes pour la réalisation d'un dossier de déclaration loi sur l'Eau	3 950.00 €		
Remplacement mur rivière effondré (coté grande rue CCVS)	22 071.43 €	Commune : fonds propres	20 604.92 €
Reprise mur rivière (rue de l'école maternelle)	6 320.10 €		
Coût total HT	34 341.53 €	Coût total HT	34 341.53 €

19h50 Arrivée de Michel KROMER

3.4 - . Demandes de subventions Collège de Rougemont le Château :

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 480 € (pour 16 élèves d'Étueffont) au collège Colucci de Rougemont de Château pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Angleterre.

Délibération n °7/2018

-Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 60 € (pour 2 élèves d'Étueffont) au collège Colucci de Rougemont de Château pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Grèce.

Délibération n °8/2018

4. Coupes de Bois ONF :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise deux propriétaires à exploiter la parcelle communale L (à éclaircir), de plus d'1 hectare, située aux Hautes Fouilles (en face du Fayé). Le stère serait vendu 3 € (diamètre 5 à 10).

Délibération n °9/2018

Madame DAMERVALLE, de L'ONF, marque le bois qui doit rester et le reste est inclus dans les lots à abattre.

Monsieur le Maire informe les élus d'une vente exceptionnelle de résineux de 220 m3 suite aux problèmes météorologiques.

5. Remboursement Groupama Vol de camion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser un chèque de 9 000 € de la société d'assurance Groupama pour le vol du camion communal.

Monsieur le Maire informe les élus de l'achat d'un nouveau camion pour un montant de 22 500€ HT (22 000 kms et mis en circulation le 25 mars 2015). Ce véhicule coûte entre 35000 et 37 000 € neuf.

Madame Marianne BEAUFREZ demande des informations sur l'achat d'un véhicule électrique prévu au budget l'an passé. Monsieur le Maire informe les élus que la somme prévue à servi à l'achat du véhicule volé. Cet achat sera prévu au budget 2018.

5. Service des gardes nature

Monsieur le Maire informe les élus que l'adhésion au service des gardes nature reste en attente. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Actuellement, les Gardes Nature ont interdiction d'intervenir dans les communes hors du Grand Belfort.

Monsieur le Maire précise qu'au niveau de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, ce service serait trop onéreux.

6. Motion Aéroparc

Monsieur Hervé GRISEY explique aux élus que le Syndicat est composé de 3 entités : le Grand Belfort Agglomération (qui est une métropole), la Communauté de Communes des Vosges du Sud et La Communauté de Communes du Sud Territoire (EPCI) ainsi que le Département. Aujourd'hui c'est un syndicat mixte ouvert.

Problématique au sein de la CCVS :

-Ex CCPSV : les Communes sont restées propriétaires de leurs parts.

-Ex CCHS : les Communes ont rétrocédé leurs parts à l'EPCI.

Problématique au sein de l'Aéroparc :

-La proposition de revente à l'Aéroparc signifierait une perte financière énorme au niveau des Communes ou de l'EPCI propriétaires.

Les élus décident, à l'unanimité, d'adhérer à la motion et de refuser la rétrocession des parts communales au syndicat de l'Aéroparc.

7. Infos Diverses :

7.1- Appel d'offre Rue des Bois Sarclés : l'estimation du bureau d'études est de 75 200 € (deux candidatures). L'entreprise Trommenschlager a été retenue pour un montant de 71 077,50€ (contre 78 585 € pour la société STPI).

Monsieur Alain FESSLER interpelle les élus sur le type de bordure à poser. Les bordures à parement granité sont de meilleure qualité que les bordures bétons.

Il souhaiterait également que l'on vérifie ce qui dit la loi handicap sur la couche de roulement des trottoirs afin de respecter les normes.

7.2 – Route des Villes et villages fleuris : Madame Chantal PHILIPPON informe les élus qu'au concours des décorations de Noël, Étueffont est classé 2^{ème} exæquo, avec la Commune de Ronchamp dans la catégorie 1000 à 3000 habitants

Au concours Régional du Fleurissement, Étueffont conserve sa 3^{ème} fleur.

7.3- Médecin : un second médecin devrait s'installer d'ici le mois de juin ou de juillet sur Étueffont en tant que remplaçante au départ, le temps de terminer sa thèse.

7.4 – Vente compost marché du terroir du 8 avril : Monsieur Alain FESSLER, Monsieur Laurent GOTTI, Monsieur Hervé GRISEY, Monsieur Nicolas IRENEE et Monsieur Jacques PETITJEAN sont volontaires pour la vente du compost au marché du terroir du 8 avril.

7.5 – Vérifier les convocations et le compte rendu du CCAS. Madame Marianne BEAUFREZ ne les a pas reçus.

Arrêt de l'enregistrement

7.6 – Taille des arbres le samedi 17 février.

7.7 – Organisation d'un loto, par le Comité des Fêtes, le samedi 24 février à la salle de l'EISCAE.


7.8 – Les revues communautaires seront distribuées par les Élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de Séance,


Chantal PHILIPPON

Le Maire,


René BAZIN.

